

Commune de VY-LES-LURE

Demande d'inscription

« Affouage lots surplus bois »

Bois débité en 1 mètre : à fendre et à empiler pour cubage.

Tarif : 20 euros le stère.

Conformément à l'article L.243-1 du code forestier, les affouagistes ne peuvent revendre toute ou partie de la portion de bois de chauffage qui leur a été délivrée en nature.

Assurance obligatoire.

Inscription à déposer en mairie jusqu'au 31 juillet 2025.

Nom prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Adresse Mail	
Nombre de stères souhaités	

Signature